

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
02/3/17  
DOSSIER N°6689**

**ALIENATION D'UNE PARCELLE SISE NALEICHARD 23130  
MAUTES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Franck FOULON à Patrice MORANCAIS  
Marie-France GALBRUN à Eric BODEAU  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Renée NICOUX à Mary-Line GEOFFRE  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET  
En l'absence de M. Franck FOULON

**OBJET : ALIENATION D'UNE PARCELLE SISE NALEICHARD 23130  
MAUTES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

VU la délibération N°CP2024-06/3/17 de la Commission Permanente du 7 juillet 2024 relative à l'acquisition  
d'un bien sis 9 route de Clermont-Ferrand - Naleichard - 23190 MAUTES ;  
VU l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 13 novembre 2024 ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-02/3/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de céder la parcelle sise Naleichard commune de MAUTES, cadastrée section AV n° 158, d'une superficie de 52 m<sup>2</sup>, au prix de **52 €**, soit 1€ le m<sup>2</sup> ;

Une annexe confidentielle est jointe à la présente délibération.

- de dire que les frais d'actes notariés seront intégralement à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer au nom et pour le compte du Département les actes notariés à intervenir et, le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature des actes authentiques.

La recette de **52 €** sera affectée sur le budget départemental, fonction 80 article 775.

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**